

Journal municipal de

Rougemont

Juillet 2026

Volume 30

Numéro 7



Municipalité de
Rougemont





Conseil municipal



Benoît Bouthiller, maire



District 1
Guy Adam



District 2
Marielle Farley



District 3
Éric Fortin



District 4
Mario Raymond



District 5
Stéphane Hamelin



District 6
Isabelle Robert

Services municipaux

Direction générale

Kathia Joseph

dg@rougemont.ca | # 231

Adj. direction / communications

Julie Robitaille

info@rougemont.ca | # 229

Finances

Caroline Tétrault

compte@rougemont.ca | # 223

Nous joindre: 450-469-3790

Services techniques, urbanisme

Stéphane Bibeault

urbanisme@rougemont.ca | # 233

Félix Gougeon

inspection@rougemont.ca

Loisirs

Bruno Larose

loisirs@rougemont.ca | # 224

Communautaire

Antoine Noël

communautaire@rougemont.ca # 250

Travaux publics

Jean-François Bienvenue

voirie@rougemont.ca | # 225

Jonathan Dalpé, journaliste

Yan Desjardins-Grenier, journaliste

Sécurité incendie

Patrick Brodeur

incendie@rougemont.ca |
450.947.4999

Responsable bibliothèque

Julie Robitaille

biblio@rougemont.ca | 450.469.3213

Édifices municipaux

Mairie 61 chemin Marieville

Heures d'ouverture:

Lundi au jeudi: 8h30 à 12h et 13h à 16h30

Vendredi: 8h30 à 12h



Caserne 53

63 chemin de Marieville



Bibliothèque

Guy-Frégeau

839 rue principale

Heures d'ouverture:

Mardi et jeudi: 14h30 à 16h30 et 18h30 à 20h30

Mercredi et samedi: 9h30 à 11h30



Centre des loisirs

Cousineau-Saumure

270 La Grande-Caroline

Heures d'ouverture:

Horaire variable

450.469.3790 p.224



Salle communautaire

11 chemin de Marieville



www.rougemont.ca



BIBLIOTHÈQUE FERMÉE

Du 20 juillet au 3 août
Vacances de la construction

Notez que la bibliothèque ferme à 20h00 les mardis et jeudis soirs.

Merci de votre compréhension!

RÈGLEMENT D'ARROSAGE

L'eau potable est un enjeu important, afin de protéger cette ressource, il est important de respecter la réglementation.

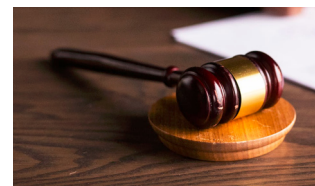
Périodes d'arrosage

L'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal pour fins d'arrosage des pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes ou autres végétaux et pour relever le niveau d'eau des piscines est défendue durant la période du 1er mai au 1er septembre de chaque année, sauf entre 19h00 et 22h00 les jours suivants :

- a) les **mardis, jeudis et samedis** pour les occupants des immeubles dont le numéro civique est un **nombre pair**;
- b) les **dimanches, mercredis et vendredis** pour les occupants des immeubles dont le numéro civique est un **nombre impair**.

Le lundi, l'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal aux fins énumérées au premier alinéa est prohibée en tout temps.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 10 août à 20h à la Mairie,
61 chemin Marieville



SAMEDI 11 JUILLET

ATELIER DE MAGIE GRATUITE!

avec
Les Animations de Stéphane Vigeant

DE 10H À 11H30

Ce sympathique illusionniste est très accessible, autant pour les enfants que pour les adultes. Il vous présentera plusieurs tours de magie... mais surtout **à SA façon!**

UNE ACTIVITÉ FAMILIALE REMPLIE D'HUMOUR, DE SURPRISES ET DE PARTICIPATION !



LA VIEILLE CAISSE
991 rue principale
Rougemont



AUCUNE INSCRIPTION REQUISE.

UTA Chambly Session Automne 2026

L'Université du troisième âge, en collaboration avec l'Université de Sherbrooke a le plaisir de vous offrir encore une fois une programmation fort intéressante et diversifiée qui sera à la hauteur de vos attentes. Cette programmation vous sera présentée au Pôle Culturel de Chambly

dans la salle Emma-Albany. Un cours de 10 heures, présenté en 4 séances les lundis (19 et 26 octobre et les 2 et 9 novembre 2026) de 13h30 à 16h. Le cours s'intitule:

Le Grand Old Party donné par Éric Grenier (Comment définir l'idéologie républicaine aux États-Unis et qu'elles en sont les conséquences)

À la pointe du Savoir vous convie à 8 conférences présentées les jeudis (24 septembre, 8 - 15 - 22 - 29 octobre, 5 - 12 - 19 novembre 2026) de 13h30 à 16h.

L'inscription se fera en ligne le à partir de 9h, le 11 août 2026 à l'adresse suivante:

USherbrooke.ca/uta/prog/monteregie/mtg

Nous espérons vous voir en grand nombre et n'hésitez pas à communiquer au numéro suivant pour de plus amples informations.
450-658-1284 (Claudine Paris).

www.rougemont.ca

Collecte de sang

LUNDI 3 AOÛT

Centre communautaire



Prendre rendez-vous

hemaquebec.ca • 1 800 343-7264

Ouverture

À moins d'indication contraire, les résolutions sont adoptées à l'unanimité des membres présents. Monsieur Eric Fortin propose l'ouverture de la séance, sous la présidence du maire Monsieur Benoit Bouthillier à 20h00. Sont présents: Monsieur Guy Adam, conseiller au district # 1; Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2; Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3, Monsieur Mario Raymond, conseiller au district # 4; Madame Isabelle Robert, conseillère au district # 6 formant quorum. Est absent: Monsieur Stéphane Hamelin, conseiller au district # 5, Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et greffière-trésorière. 10 personnes assistent à la séance.

Adoption de l'ordre du jour

Il proposé par Monsieur Guy Adam et résolu d'adopter l'ordre du jour proposé en l'item « Autres sujets d'intérêts pour la municipalité » ouvert.

Adoption du procès-verbal du 1er juin 2026

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Raymond et résolu d'adopter le procès-verbal à séance ordinaire du 1er juin 2026, tel que soumis.

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été envoyée au conseil municipal avant la date prévue de leur adoption;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pu poser les questions nécessaires afin de procéder aux paiements des comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu d'approuver :

- La liste des déboursés payés d'avance au 6 juillet 2026 au montant de 113 556.97 \$;
- La liste des comptes du budget des activités financières au 6 juillet 2026 pour un montant total de 308 054.73\$ incluant les quotes-parts mensuelles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 24 mai au 27 juin 2026 au montant de 114 971.08\$.
- Que la greffière-trésorière soit autorisée à les payer.

Les déboursés des présentes listes incluent les dépenses autorisées par les fonctionnaires ou employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement no. 2023-349. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 Code Municipal du Québec.

Dépôt du rapport trimestriel

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport trimestriel d'avril à juin 2026. Des copies du rapport ont été rendus disponible pour les personnes présentes dans la salle.

Demande d'autorisation de passage – Randonnée à vélo Mira

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Mira adresse au conseil municipal une demande pour obtenir l'autorisation de passage pour la tenue d'un événement cycliste qui traversera le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs ont retenu la date du vendredi 14 août 2026, de 9h à 16h;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Mira qui a pour objectif de fournir des chiens spécialement formés et développés pour répondre aux besoins des personnes touchées par un ou plusieurs handicaps visuels ou moteurs, ainsi qu'aux enfants présentant des troubles du spectre de l'autisme et ce, tout à fait gratuitement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Stéphane Hamelin et résolu d'autoriser le passage de l'événement cycliste, organisé par la Fondation Mira, dans la municipalité. La présente résolution est conditionnelle à ce que l'organisme obtienne l'autorisation du ministère des Transports du Québec.

Demande d'aide financière – Cercle de fermières de Rougemont

CONSIDÉRANT QUE le Cercle de Fermières de Rougemont adresse au conseil municipal, une demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la Politique de dons et commandites adoptée par la municipalité de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal subventionne depuis plusieurs années le Cercle de Fermières étant donné que celui-ci est fréquenté par des femmes de Rougemont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu de verser au Cercle de Fermières de Rougemont un montant de 1 000\$ afin de les soutenir pour l'année 2026-2027.

Construction du puits Vadnais III – Décompte progressif no.6

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur, Lessard & Demers. a déposé le décompte progressif no. 6 pour les travaux de construction du puits Vadnais III;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur au dossier, Monsieur Maxime Latendresse, ing. recommande le paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif no. 6 au montant 125 783.82\$, incluant les taxes et les retenues contractuelles, le tout payable au règlement d'emprunt 2025-384.

Établissement des sous-catégories d'immeubles pour la catégorie résiduelle en fonction du nombre de logements

CONSIDÉRANT QUE les articles 224.64.10 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c.F-2.1) permet à une municipalité d'établir, par résolution, des sous-catégories d'immeubles pour la catégorie résiduelle sur la base du nombre de logements;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite moduler le fardeau fiscal de la taxe foncière générale de la catégorie résiduelle selon le type de configuration et le nombre de logements des immeubles résidentiels situés sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution doit être transmise à l'évaluateur de la Municipalité au plus tard le 15 août précédant l'exercice financier visé par l'application de ces sous-catégories;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement de taxation fixant les taux distincts pour chacune de ces sous-catégories sera dûment donné conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Adam et résolu :

- D'ÉTABLIR les six (6) sous-catégories d'immeubles suivantes au sein de la catégorie résiduelle aux fins de l'application de taux distincts de la taxe foncière générale :
 - o Sous-catégorie résiduelle de référence (1 logement);
 - o Sous-catégorie 2 logements; o Sous-catégorie 3 logements;
 - o Sous-catégorie 4 à 5 logements; o Sous-catégorie 6 à 9 logements;
 - o Sous-catégorie 10 à 19 logements.
- D'INDIQUER que l'intention du conseil municipal est de fixer, lors de l'adoption du prochain règlement de taxation, des taux variés respectant une structure budgétaire majorant le taux de la sous-catégorie résiduelle de référence selon les sous-catégories établies;
- DE DEMANDER à l'évaluateur agréé de la Municipalité de classer, de codifier et d'inscrire ces sous-catégories d'immeubles au rôle d'évaluation foncière de la Municipalité conformément aux exigences de la Loi sur la fiscalité municipale;
- D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à transmettre une copie certifiée de la présente résolution à l'évaluateur de la Municipalité au plus tard le 15 août prochain.

Nomination de la responsable de la bibliothèque pour Réseau-Biblio Montérégie

CONSIDÉRANT QUE le Réseau-Biblio de la Montérégie demande une résolution du conseil municipal afin d'autoriser l'employée actuellement responsable de la bibliothèque afin de traiter avec eux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a confié à Julie Robitaille la gestion de la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Raymond et résolu de nommer Madame Julie Robitaille, responsable de la bibliothèque.

Acceptation de la soumission de XAffiche pour l'installation d'une affiche numérique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se doter d'une affiche numérique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé à l'entreprise XAffiche inc. de fournir une soumission pour la fourniture et l'installation de ladite affiche ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement de gestion contractuelle 2026-394 de la municipalité permet d'octroyer de gré à gré un contrat entraînant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil établi par un règlement adopté en vertu de l'article 29 de la LCOM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'accepter la soumission de XAffiche inc. pour l'option B au montant de 51 000\$ avant taxes.

Signature de l'Entente intermunicipale relative au partage des coûts d'opération de l'aréna Julien-Beauregard

CONSIDÉRANT QUE la ville de Marieville loue via son mandataire Sopiar gestion sportive Marieville des heures de glace à l'Aréna Julien-Beauregard pour les activités des organismes Association Hockey mineur Rouville et CPA St-Césaire ainsi que du



patinage libre dans lesquelles des joueurs et patineurs résidents de la municipalité de Rougemont font parties;
CONSIDÉRANT QUE la ville de Marieville veut assurer une contribution équitable au maintien et à l'entretien de l'Aréna et équilibrer la répartition des coûts d'opération entre les citoyens de Marieville et ceux des municipalités adhérant à l'entente en privilégiant le principe de la ville et du participant payeur;
CONSIDÉRANT QU' une entente est nécessaire afin d'encadrer et simplifier les démarches visant la facturation et la perception des revenus liés à cette entente, en s'adressant directement à la Municipalité plutôt qu'à chaque citoyen utilisateur;
CONSIDÉRANT QUE la ville de Marieville a soumis aux municipalités qui utilisent l'aréna Julien-Beauregard une proposition d'entente pour la saison 2026-2027 et que la municipalité de Rougemont s'en déclare satisfaite;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Adam et résolu d'accepter l'Entente proposée par la Ville de Marieville pour la saison 2026-2027 et d'autoriser la signature de ladite entente par le maire, M. Benoit Bouthillier, et la directrice générale, Mme Kathia Joseph.

AVIS D'INTÉRÊT AU PROGRAMME DE DÉCARBONATION ET D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ÉCO ÉNERGIE 360 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a lancé Éco Énergie 360, soit un programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique d'actifs municipaux ;
CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme d'Éco Énergie 360, la FQM offre aux organisations municipales des services clé en main et un financement afin de faciliter et d'accélérer la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation de leurs actifs municipaux admissibles ;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont a pris connaissance du programme Éco Énergie 360 ;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont désire manifester son intérêt au programme Éco Énergie 360 ;
CONSIDÉRANT QUE pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux dans le cadre du programme Éco Énergie 360, des renseignements à l'égard de ces actifs doivent être colligés et analysés par la FQM et tout fournisseur désigné ou partenaire;
CONSIDÉRANT QU' à la fin du processus de collecte, un rapport synthèse des données colligées sera remis à la Municipalité de Rougemont par la FQM. Ce rapport permet à cette dernière d'évaluer le potentiel de projet de l'organisation;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont comprend que seront signées ultérieurement les ententes requises avec la FQM pour l'exécution d'un Projet selon les paramètres du programme Éco Énergie 360 conformément aux diverses dispositions légales applicables, le cas échéant ;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Raymond et résolu :

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- QUE la Municipalité de Rougemont déclare son intérêt au programme Éco Énergie 360 ;
- QUE la Municipalité de Rougemont autorise la direction générale à :
 - o signer l'Autorisation de collecte de données se trouvant en annexe de la présente résolution et remplir toutes les formalités afin d'y donner effet ;
 - o effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

Embauche d'un étudiant temporaire sur appel à l'entretien des terrains municipaux Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Demande de dérogation mineure – 1411, route 112

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée à l'égard de permettre la construction d'un mur de soutènement ceinturant la propriété, situé à une distance de 0,00 mètre de la limite de terrain plutôt qu'à une distance correspondant à la hauteur du mur, tel que prescrit par la réglementation;
CONSIDÉRANT QUE lors de la construction de la résidence, la fondation a dû être construite à une profondeur relativement faible afin de s'adapter à la profondeur des conduites d'aqueduc et d'égout et qu'il en résulte une présence de remblai sur le terrain complété;
CONSIDÉRANT QUE les terrains voisins sont des terres agricoles cultivées jusqu'à la limite du terrain du requérant ;
CONSIDÉRANT QUE le projet vise à limiter les éboulements provenant du terrain sur les terres agricoles voisines;
CONSIDÉRANT QUE le mur de soutènement serait composé de blocs de béton et serait d'une hauteur variable, selon la topographie du terrain, atteignant une hauteur maximale d'environ 0,50m;
CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la

jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
CONSIDÉRANT QUE la demande n'est pas située dans un secteur de contrainte.
CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement recommande au conseil municipal d'AUTORISER la dérogation mineure;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Raymond et résolu d'autoriser la dérogation mineure, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies.

Modification de PIIA – 75, rue Josée

CONSIDÉRANT QU' une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée à l'égard d'un projet de construction d'une résidence unifamiliale ayant déjà fait l'objet d'une autorisation;
CONSIDÉRANT QUE le 26 mars 2026, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis de construction d'une résidence unifamiliale (résolution CCUE-26-03-07);
CONSIDÉRANT QUE le 13 avril 2026, le conseil municipal a adopté la résolution 26-04-5507 autorisant la construction d'une résidence unifamiliale;
CONSIDÉRANT QUE l'acheteur de la résidence projetée aimerait modifier les revêtements extérieurs approuvés de la résidence;
CONSIDÉRANT QUE le plan de construction approuvé serait respecté ainsi que la disposition des différents matériaux de revêtement extérieur et que seuls les couleurs des matériaux seraient modifiées;
CONSIDÉRANT QUE le revêtement de pierre, présentement de couleur grise, serait modifié pour un revêtement de brique Brampton de couleur Vivace Cortona;
CONSIDÉRANT QUE le déclin de vinyle des murs latéraux et arrière ainsi que le revêtement board & batten installé en façade seraient de couleur Poussière de lune de Gentek;
CONSIDÉRANT QUE la porte de garage, la porte d'entrée ainsi que le recouvrement des poteaux de la galerie seraient de couleur Brun Rockport de Gentek;
CONSIDÉRANT QUE les nouveaux revêtements proposés s'intègrent plus harmonieusement dans la trame bâtie du secteur que les revêtements d'origine;
CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs de la section 3.1 du règlement sur les PIIA 2022-342.
CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement recommande au conseil municipal d'AUTORISER la modification du permis de construction;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu l'émission du permis de construction selon les recommandations du CCUE s'il y a lieu et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies

PIIA – 240, rang de la Montagne – Rénovations extérieures

CONSIDÉRANT QU' une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée à l'égard d'un projet de rénovation extérieure d'une résidence unifamiliale;
CONSIDÉRANT QUE le projet consiste au remplacement partiel du revêtement extérieur du bâtiment principal ainsi qu'au remplacement d'une porte et deux fenêtres;
CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur de la façade, à partir du mur mitoyen avec le garage attenant, jusqu'au mur latéral droit ainsi que l'ensemble du mur latéral droit serait remplacé par un nouveau déclin de fibres pressées de marque CanExel de couleur Loup Gris;
CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur du reste du bâtiment composé d'un déclin de vinyle de couleur blanche serait maintenu, mais son remplacement est prévu d'ici deux ans;
CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit le remplacement d'une fenêtre sur le mur de façade par une nouvelle fenêtre à battants, faite de PVC de couleur blanche, de dimensions légèrement supérieure, installée au même emplacement;
CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit le remplacement d'une fenêtre sur le mur arrière par une nouvelle fenêtre coulissante, faite de PVC de couleur blanche, de dimensions légèrement supérieure, installée au même emplacement;
CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit le remplacement de la porte d'entrée située en façade par une nouvelle porte en acier, de couleur blanche installée dans la même ouverture;
CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs de la section 3.5 du règlement sur les PIIA 2022-342.
CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement recommande au conseil municipal d'AUTORISER l'émission du permis de construction;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu l'émission du permis de construction selon les recommandations du CCUE s'il y a lieu et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies

PIIA – 1336, rang Double – Lotissement

CONSIDÉRANT QU' une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par Monsieur Philippe Tremblay, arpenteur-géomètre, à



Procès-verbal

l'égard d'un projet de subdivision du lot 1 714 942;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du propriétaire est de démolir le bâtiment principal et les bâtiments accessoires existants sur le

terrain afin d'en permettre la subdivision pour la reconstruction de deux résidences unifamiliales;

CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement prévoit subdiviser le lot en deux terrains sensiblement identiques de 985,9 mètres carrés et 986 mètres carrés et d'une largeur de 21,57 mètres et 21,56 mètres respectivement;

CONSIDÉRANT QUE les dimensions des lots projetés excèdent largement les minimums requis dans la zone 408 dans laquelle ils sont situés et s'intègrent harmonieusement dans la trame lotie existante, laquelle est très variée;

CONSIDÉRANT QUE le projet a déjà reçu l'aval de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, comme en fait foi sa décision 448548, laquelle autorise le lotissement et l'aliénation à des fins de construction de deux nouvelles résidences unifamiliales;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs de la section 2.1 du règlement sur les PIIA 2022-342.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement recommande au conseil municipal d'AUTORISER l'émission du permis de lotissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Stéphane Hamelin et résolu l'émission du permis de lotissement selon les recommandations du CCUE s'il y a lieu et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies

PPCMOI – 186 – 194, 2e Avenue – Seconde résolution

CONSIDÉRANT QUE la demande de PPCMOI a été déposée à l'égard de remplacer un bâtiment multilogements de 4 logements par un nouveau bâtiment trifamilial;

CONSIDÉRANT QUE l'état général du bâtiment actuel rend pratiquement impossible et onéreuse sa réparation et que le remplacement de celui-ci permettrait d'offrir des logements de meilleure qualité;

CONSIDÉRANT QUE la zone 107 dans laquelle se trouve le bâtiment permet uniquement la construction de résidences unifamiliales;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est aussi limitrophe avec la zone 403, dans laquelle les bâtiments de 3 et de 4 logements sont autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le voisin d'en face comporte 2 logements, le voisin de gauche comporte 3 logements (façade sur la rue Principale) et le voisin de biais avant droite (façade sur la rue Principale) comporte aussi 3 logements;

CONSIDÉRANT QUE la profondeur du terrain de 24,38 mètres est inférieure à la profondeur minimale requise de 28,00 mètres, mais que cette profondeur est égale ou supérieure à la profondeur de la majorité des autres terrains situés sur la 2e Avenue;

CONSIDÉRANT QUE la marge avant de 6,46 mètres est inférieure à la marge minimale prescrite de 9,00 mètres dans la zone 107, mais s'harmonise avec les marges

avant des autres bâtiments situés sur la 2e Avenue, lesquelles sont toutes largement inférieures à la marge avant minimale requise;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit l'aménagement d'un stationnement non-céinturé d'une bordure de béton comportant 6 cases dans l'aire de stationnement existante qui serait situé en partie en cour avant et composé de 3 paires de cases situées une derrière l'autre, à raison d'un ensemble de deux cases par logement;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'aménagement permettra d'exploiter l'espace déjà utilisé à cette fin, sans dégagement additionnel, malgré la mise aux normes du nombre de cases de stationnement et de leurs dimensions;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'aménagement du stationnement permettra de dégager un espace suffisant derrière le stationnement pour voir à la construction de remises pour les locataires tout en laissant libre la cour arrière pour un espace gazonné à l'usage des locataires;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'une aire de stationnement conforme, située en cour latérale ou arrière, sans empiètement en cour avant, entraînerait le prolongement du stationnement jusqu'à la ligne arrière du terrain, résultant en une aire imperméabilisée augmentée et la relocalisation des remises projetées dans l'aire gazonnée prévue;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment concerné n'est pas cité à l'inventaire des bâtiments patrimoniaux du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE une demande distincte sera déposée afin d'assurer l'atteinte des objectifs du règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux critères prévus au règlement relatif aux PPCMOI 2018-247;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'est pas située dans un secteur de contrainte;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement a recommandé au conseil municipal d'AUTORISER le projet particulier de construction, modification et occupation d'un immeuble tel que présenté;

CONSIDÉRANT QUE le projet a fait l'objet d'un affichage conforme à la réglementation et qu'une séance de consultation publique a été tenue le 6 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter la seconde résolution en vue de la réalisation du PPCMOI du 186 au 194, 2ième Avenue et de poursuivre le processus d'adoption de ce dernier.

PÉRIODE DE QUESTIONS & COMMENTAIRES

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Guy Adam et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Ensemble vocal L'Air du Temps



Avez-vous une passion pour le chant et la musique ? Souhaitez-vous faire partie d'une communauté chaleureuse et accueillante ? Notre ensemble vocal est à la recherche de nouveaux choristes pour la prochaine année, et nous serions ravis de vous accueillir parmi nous ! Notre ensemble vocal est mixte

Rejoignez l'Ensemble vocal l'Air du Temps pour une nouvelle année musicale !

et composé de chanteurs de tous âges et de tous niveaux d'expérience. Que vous soyez un chanteur expérimenté ou que vous souhaitiez simplement découvrir le plaisir du chant en groupe, vous trouverez votre place parmi nous. Notre répertoire est varié, incluant des pièces contemporaines et populaires.

Comment nous rejoindre ?

Nous organisons une soirée porte ouverte pour accueillir de nouveaux membres, le mercredi 9 septembre 2026 à 19 h 15 à la salle de la FADOQ de Marieville. Vous pourrez faire la connaissance de notre directeur musical Stéphane Leroux qui vous aidera à décou-

vrir votre voix et la section dans laquelle elle sera mise en valeur. Aucune expérience préalable en chant dans un ensemble vocal n'est requise, seulement une passion pour la musique et l'envie de chanter en groupe.

Informations pratiques :

- Date des répétitions : Tous les mercredis soir de 19h30 à 22h00.

- Lieu : Salle de la FADOQ de Marieville, au 400 rue du Dr. Poulin.

- Contact : 450-469-4590 ou 450-467-5052 ou contactez-nous à info@evlaidutemps.com

Nous avons hâte de vous rencontrer et de partager avec vous notre passion pour le chant.



APPEL AUX BÉNÉVOLES

La Vieille Caisse a besoin de vous!

La Vieille Caisse est un lieu créé par et pour les citoyens de Rougemont. Pour continuer à offrir des activités, des services et un espace de rassemblement vivant, nous sommes à la recherche de personnes engagées qui souhaitent faire une différence dans leur communauté. Nous cherchons actuellement des bénévoles pour les rôles suivants :

• Responsable de la Soirée Ado - Les mardis de 18 h 30 à 20 h 30

Accueillir les jeunes, assurer le bon déroulement de la soirée et contribuer à créer un milieu sécuritaire, dynamique et accueillant.

• Responsable du Frigo-Partage

Veiller au bon fonctionnement du Frigo-Partage, effectuer le suivi des denrées et contribuer à lutter contre le gaspillage alimentaire tout en aidant les citoyens. Aucune expérience particulière n'est requise. Nous recherchons avant tout des personnes motivées, fiables et qui ont envie de s'impliquer dans la vie de leur communauté.

Chaque geste compte, et quelques heures de votre temps peuvent avoir un impact positif pour de nombreuses personnes.

Vous souhaitez vous joindre à notre équipe de bénévoles ou obtenir plus d'information? Écrivez-nous en message privé, passez nous voir à La Vieille Caisse – 991, rue Principale, Rougemont, ou communiquez avec nous. Nous serons heureux de discuter avec vous! Ensemble, faisons de La Vieille Caisse un milieu de vie rassembleur pour tous les citoyens de Rougemont.



CALENDRIER DE JUILLET

J U I L L E T 2 0 2 6



LA VIEILLE CAISSE
Espace communautaire

DIMANCHE

LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

VENDREDI

SAMEDI

POUR NOUS JOINDRE

Téléphone: 450-469-3790 poste 250
Adresse courriel: communautaire@rougemont.ca
Pour être à l'affût de l'actualité, suivez-nous sur nos réseaux sociaux



			1 Soirée jeune de société 18h30-20h30	2 Matin Maman 9h à 12h	3	4
5	6	7 Café Rencontre 9h-12h Soirée ADO 18h30-20h30	8 Soirée jeune de société 18h30-20h30	9 LES TOUTES SOIRÉES MUSICALES 18h30-20h30	10	11 ATELIER DE Magie 10H-11H30
12	13	14 Café Rencontre 9h-12h Soirée ADO 18h30-20h30	15 Soirée jeune de société 18h30-20h30	16	17	18
19	20	21 Café Rencontre 9h-12h Soirée ADO 18h30-20h30	22 Soirée jeune de société 18h30-20h30	23 Matin Maman 9h à 12h LES TOUTES SOIRÉES MUSICALES 18h30-20h30	24	25
26	27	28 Café Rencontre 9h-12h Soirée ADO 18h30-20h30	29 Soirée jeune de société 18h30-20h30	30 Atelier sur la gestion des matières résiduelles 19H À 21H 	31 Heures d'ouverture Jour: Lundi-Vendredi 9h-12h Soir: Mardi et mercredi 18h30-20h30	

INSCRIPTION AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE



Le club de Patinage Artistique de St-Césaire à
Marieville !



Le CPA St-Césaire t'offre la chance de participer à la saison du Mini-Glace, du Patinage Plus, du Semi-Privé, du Patinage STAR et du cours aux Adultes !

Viens apprendre en t'amusant et faire des cours thématiques, une saison inoubliable t'attend.

DÉBUT : 8 SEPTEMBRE 2026

Mini-Glace - samedi de 10h05 à 10h50

(3 à 5 ans) Le programme Patinage Plus pour les tout-petits, 3 à 5 ans. Apprentissage des habiletés fondamentales basé sur le jeu.

Patinage Plus - samedi de 9h15 à 10h05

Programme national de perfectionnement des habiletés de base du patinage: déplacements avant, déplacements arrière, virage, pirouette, arrêt et saut. Apprentissage progressif et logique en groupe sous la supervision d'un entraîneur professionnel certifié et d'assistants de programme.

Patinage Semi-Privé - dimanche de 10h00 à 10h50 + 1 heure de STAR

Cours semi-privé pour patineurs étape 5 et plus et les patineurs STAR.

Patinage STAR - mardi, samedi et dimanche

Le programme Patinage STAR se compose d'habileté de patinage dans quatre disciplines - habiletés de patinage, danse sur glace, style libre et interprétation.

Cours aux adultes - mardi de 17h55 à 18h50 + 1 heure de STAR

Cours semi-privé pour patineurs Adultes

INSCRIPTIONS

Modalité des inscriptions sur notre page Facebook: CPA St-Césaire ou sur notre site web : <https://cpastcesaire.com/>

Pour information, par courriel: cpastcesaire@gmail.com
ou par téléphone contactez-nous dès maintenant

Sophie Robert (450) 775-1216 - Marie-Josée Langlois (514) 949-4016

Visitez notre page Facebook pour les développements !



PATINAGE CANADA



PATINAGE QUÉBEC



www.rougemont.ca

CALENDRIER DES COLLECTES



Ligne Info-Collectes

450 693-2ECO (2326)
1 833 693-2ECO (2326)
infocollectes@mrcrouville.qc.ca

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	



Collecte de volumineux
du 6 au 10 juillet



MATIÈRES
RECYCLABLES



Matières
organiques



Matières
domestiques

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24/31	25	26	27	28	29



Tu ne veux plus courir en pyjama derrière le camion de poubelle?

Télécharge l'application **InfoCollectes+!**



Disponible gratuitement sur



mrcrouville.qc.ca



HORAIRE ÉTÉ 2026

MARIEVILLE

du 8 avril au 31 octobre de 9h à 16h30

Du mercredi au samedi

ST-CÉSAIRE

du 9 avril au 28 novembre de 9h à 16h30

Du jeudi au samedi



Pour information: 450-693-2326 www.mrcrouville.qc.ca
infocollectes@mrcrouville.qc.ca

Excavation Michel Alix Inc

Excavation de tous genres
Terre, Sable, Gravier
Mini-pelle

555 rue Principale
Rougemont (Qc)
J0L 1M0

cel.: 514 821-2050

tél.: 450 469-2050

R.B.Q. 8316-9375-58



Monique Gauthier

Courtier immobilier

moniquegauthier.ca

moniquegauthier.ca@gmail.com

450-357-0435



DÉPANNEUR ROUGEMONT

454 Grande Caroline,
Rougemont, Qc., J0L 1M0

Tél.: 450-469-9999

Télec.: 450-469-5106

dep.rougemont@outlook.com



En toute connaissance

ALCOOLIQUE ANONYME

TÉLÉPHONE : 1.877.790.2526

COURRIEL : aidecourriel@aa87.org



GRUPE Avec Amour Rougemont
Réunion: Lundi soir à 19h30
Endroit: 11 chemin de Marieville

GRUPE LES AMIS DU
VENDREDI SOIR
Réunion: Vendredi soir à 20h
Endroit: 11 chemin de Marieville





PASSION BOEUF
— et plus inc. —

— **VIANDE DE QUALITÉ SUPÉRIEURE!** —

SERGE TANGUAY
(438) 498-0684

ISABELLE ST-GELAIS
(514) 707-1654

60 Rang de la Montagne
Rougemont, Québec
serge336336@hotmail.com

BOEUF • PORC • POULET • POISSON
FRUITS DE MER



PASSIONBOEUF.CA



FACEBOOK.COM/PASSIONBOEUF



PLOMBERIE
M. MALLET

ET FILS INC.

LICENCE # 5739-7051-01

RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL
INDUSTRIEL
GAZ NATUREL

MARIEVILLE

MICHEL MALLET
450 708-2490



CMMTQ
Corporation des maîtres
mécaniciens en tuyauterie
de Québec

plomberiemallet@hotmail.com

LES CARROSSERIES
BENOIT LECLERC

PAS DE STRESS!

Nous nous occupons de tout... à votre satisfaction.

Estimation gratuite | Réparation pare-brise
Prêt de véhicule récent et discret | Remorquage

AVEC NOUS, C'EST LE CLIENT AVANT TOUT ! GARDEZ LE 

Carrossier
ProColor.

Service expert à toute épreuve



Parlez-en à nos clients! ▶

Tranquillité d'esprit
et fiabilité assurées

CARROSSERIESBENOITLECLERC.COM • 450 446-1339 • INFO@CARROSSERIESBENOITLECLERC.COM



JARDINS DU COUVENT

RÉSIDENTE PRIVÉE POUR RETRAITÉS

Pour profiter encore plus de la vie!

Nombreuses activités
et ambiance accueillante



Une ambiance familiale collaborative • De grands espaces verts
Une équipe de soins, disponible en tout temps



Repas
savoureux



Vie sociale
et loisirs

24/7

Environnement
sécuritaire



Unité
Réconfort



**Prenez rendez-vous dès maintenant.
Au plaisir de vous rencontrer!**

450 460-3141 | ✉ dlaplante@cogir.net
425, rue Claude de Ramezay, Marieville

JardinsDuCouvent.ca



Vous sentir en sécurité
Vous donner accès à plusieurs services
Vous offrir du personnel attentionné
**Pour nous comme pour vous,
c'est inestimable!**



Nous créons les saveurs de votre été



Faites partie de la relève au CA



Programme Relève au conseil d'administration

Familiarisez-vous avec le fonctionnement d'un CA d'une coopérative de services financiers en vous joignant à celui de votre caisse, et représentez l'intérêt des membres de votre milieu.

Informez-vous à desjardins.com/releve-CA ou au comptoir de cette caisse.

 **Desjardins**
Caisse de Rouville